

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU FONDS DE DOTATION « IMPULSE » EXERCICE 2019

1 - Préambule

1.1 - Objet Social

- **Objet du fonds en tant que distributeur**

L'objet du fonds est de recevoir et gérer, en les capitalisant, les biens et droits de toute nature qui lui sont apportés à titre gratuit et irrévocable, en vue d'en redistribuer les revenus en contribuant financièrement à toute action d'intérêt général portée par un autre organisme, lui-même éligible au régime fiscal du mécénat. Sa gestion est désintéressée.

- **Objet du fonds en tant que qu'opérateur**

- La promotion de la pratique des activités physiques et sportives en général, et notamment les disciplines de montagne et de pleine nature,
- La promotion de l'éducation citoyenne par la pratique sportive et culturelle en référence aux valeurs « excellence, respect, amitié »,
- La formation des bénévoles et des professionnels de la vie associative, la sécurisation de leur parcours et leur montée en compétence,
- La mise en oeuvre d'actions de partenariat « sport-santé » dans le souci d'un grand objectif de santé publique,
- La promotion et la sensibilisation au développement durable en milieu associatif.

- **Objet du fonds en tant que distributeur**

L'objet du fonds est de recevoir et gérer, en les capitalisant, les biens et droits de toute nature qui lui sont apportés à titre gratuit et irrévocable, en vue d'en redistribuer les revenus.

1.2 - Montant de la dotation

Le fonds est constitué par une dotation initiale qui lui est apportée par les trois fondateurs à part égale, soit cinq mille euros (5 000 €). Le montant total s'élevant donc à quinze mille euros (15 000 €), la dotation est apportée à titre gratuit et irrévocable.

1.3 – Montant des

ressources en fin d'exercice

Comptes		Montant
Compte/Chèques Eurocompte Asso Tranquillité	10278 08937 00020298001	1 706,96 €
LIVRET BLEU association	10278 08937 00020298003	49 493,77 €

Voir le Rapport du Commissaire aux comptes qui est donné en annexe

2 – Fonctionnement interne du Fonds de dotation «Impulse»

2.1 – Conseil d'Administration

- Le conseil d'administration est composé de 7 membres répartis en 2 collèges :
 - Le collège des fondateurs (3 membres de droit)
Jean-Luc BLANCHON, Bruno CATELIN, Michel DONNADIEU
 - Le collège des administrateurs (4 membres désignés par les fondateurs pour une durée de 2 ans renouvelables).
Philippe BINGERT, Lucien BRUNETTI, Didier PICQ, Jean-Pierre PIGUET

- Le Conseil d'Administration a élu :

Président: Michel DONNADIEU
Né le 31/05/1948 à Salernes - 83
Nationalité Française
Retraité enseignement
Adresse: 116 Hameau de l'Aragna - 38560 Jarrie

Secrétaire général: Lucien BRUNETTI
Né le 04/01/1946 à Rives de Gier - 42
Nationalité Française
Retraité enseignement
Adresse: 53, rue Georges de Manteyer - 38100 Grenoble

Trésorier : Didier PICQ
Né le 07/12/1949 à Neuilly sur Seine - 92
Nationalité Française
Retraité enseignement
Adresse: 22, rue des Castors - 38500 Voiron

- Les membres du Conseil d'Administration:

Jean Luc BLANCHON
Né le 10/09/1952 à St Martin Lestra - 42
Nationalité Française
Retraité
Adresse: 58, route de Saint Georges - 38560 Champ sur Drac

Bruno CATELIN
Né le 27/01/1955 – Avignon 84
Nationalité Française
Ingénieur
Adresse: Résidence « Le Prado », 4, rue Commandant Roza
38000 Grenoble

Philippe BINGERT

Né le 13/08/64 à Forbach - 57
Nationalité Française
Directeur Profession Sport 38
Adresse: 11, rue de Quirole - 38170 Seyssinet Pariset

Jean Pierre PIGUET
Né le 04/05/1948 à Lörrach - Allemagne
Nationalité Française
Retraité enseignement
Adresse: 4, place de la Herse - 38160 St Antoine l'Abbaye

2.2 – Dates de réunion du Conseil d'Administration avec ordre du jour

Conseil d'Administration du 10 janvier 2019:

- Mise en place d'un plan de communication
- Bilan financier 2018
- Stratégies et perspectives 2019
- Questions diverses

Conseil d'Administration du 2 mai 2019:

- Finalisation du changement de nom du Fonds de dotation
- Présentation et mise en place des éléments de communication
- Questions diverses

Conseil d'Administration du 17 juin 2019:

- Rapport du commissaire aux comptes
- Validation par le CA des comptes de l'exercice 2018
- Nomination du commissaire aux comptes et de son suppléant
- Validation par le CA du Bilan d'activité 2018
- Validation officielle Changement de nom Formapro 38 en Impulse
- Point sur les projets d'actions éventuelles à soutenir
- Questions diverses

Conseil d'Administration du 16 septembre 2019:

- Les outils de la communication – présentation du site internet
- Préparation soirée d'inauguration du site – Présentation Laurent Luyat
- Questions diverses

Conseil d'Administration du 8 octobre 2019 :

- Soirée d'inauguration du site du 17 octobre avec le « Cercle 1892 »

3 – Rapports du fonds avec les tiers

3.1 – Liste des partenaires du fonds

Le Comité Olympique et Sportif de l'Isère (CDOI), association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée en Préfecture de l'Isère sous le n°10636, le 10 décembre 1980, dont le siège est situé à la Maison Départementale des Sports, 7 rue de l'Industrie à EYBENS -38320.

Le Groupement d'Employeurs « Profession Sport 38 », constitué en association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, le décret du 16 août 1901 et la loi du 25 juillet 1985, le décret du 13 mars 1986, la loi du 1^{er} août 2005 et la loi du 28 juillet 2011 et en application des articles L 1253-1 et suivants du Code du Travail, déclaré sous le n°W381004017, le 22 juillet 1994, dont le siège est situé à la Maison Départementale des Sports, 7 rue de l'Industrie à EYBENS – 38320.

L'association Pierre BELIN, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée en Préfecture de l'Isère sous le n°W381011502, le 22 avril 2011, dont le siège est situé à la Maison Départementale des Sports, 7 rue de l'Industrie à EYBENS – 38320.

4 – Liste des actions d'intérêt général financées par le fonds

4.1 – Soirée Olympisme et Entreprises

Conjuguons nos valeurs

Olympisme et Entreprises

LE CERCLE 1892
Fonds de dotation

Accueil des invités à 19h

■

Mots de bienvenue des présidents

■

Tables rondes animées par Laurent Luyat
en présence : d'athlètes de haut niveau,
des présidents d'associations sportives,
des chefs d'entreprises
et des coaches des clubs grenoblois

■

Dîner servi à table

Jeudi 17 octobre 2019 - Patinoire "Métropolitaine" Pôle Sud

Avec le soutien de la Métropole de Grenoble

GRENOBLEALPES
MÉTROPOLE

Le Pourquoi de cette Soirée :

Créer et mettre en œuvre un rapprochement, établir une courroie de transmission entre le monde sportif et le monde économique.

« Impulse » vient en appui à la mise en œuvre de projets innovants avec pour finalité de :

- Repérer, mettre en valeur et soutenir les associations engagées dans des projets sportifs.
- Favoriser la diffusion et l'essaimage des bonnes pratiques associatives sportives.
- Encourager les dynamiques associatives innovantes qui reflètent leur adaptation à la nouvelle gouvernance du sport français

La soirée d'automne « *Olympisme et Entreprises* », coorganisée à la « Patinoire Métropolitaine Pôle Sud » par le CDOS Isère, Le Cercle 1892 et le Fonds de dotation « Impulse » en est un magnifique exemple.

Nos pratiques :

Dans nos actions, le mouvement sportif, avec l'aide du CDOS Isère, nous présente les projets sportifs individuels ou collectifs - Impulse oeuvrera en soutien financier à leurs réalisations.

Notre soutien aux actions se développe suivant 3 axes - (déjà 8 projets)

1. L'engagement pour le sport pour tous

- Projets ou actions valorisant l'engagement associatif sportif
- *Projet « Regar2moi » - aide aux enfants en situation de handicap par l'Equithérapie*

2. L'éducation et la santé par le sport :

Pour l'éducation : aider des actions éducatives à la citoyenneté s'appuyant sur les valeurs du sport et de l'olympisme : **Excellence, Respect, Amitié**

- *Projet « Camps olympique Isérois USEP » en 2020*

Pour la santé : faciliter l'accessibilité à des activités physiques adaptées à des personnes atteintes de certaines pathologies.

- *Projet « GMC38 » et le sport santé*

3. L'excellence sportive à l'horizon 2020 – 2022 – 2024, Jeux Olympiques de Tokyo, Pékin et Paris

- *Projet « Hors norme, horizon Tokyo 2020 » avec **Florian Jouanny***

- *Projet « Pékin 2022 – Un bob made in France » avec **Romain Heinrich***

- *Projet «Paris 2024 – Un parrain pour un rêve » avec **Lilou Viallat***

- *Projet «Course vers l'excellence » avec **Quentin Malricq***

- *Projet «Du beach volley isérois à Paris 2024 » avec **Lezana Placette***

- *Projet «La relève chartrousine » avec **Jules Lapierre***

Tous ces projets sont détaillés et vous les retrouverez intégralement sur notre site internet

www.impulse-sport-isere.com

5 – Liste des libéralités reçues

Donateurs Associatifs - Entreprises:

Le Groupement d'Employeurs « Profession Sport 38 », constitué en association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège est situé à la Maison Départementale des Sports, 7 rue de l'Industrie à EYBENS – 38320.

- Libéralité reçue par chèque en date du 01/03/2019 pour un montant de 5 000,00 €

L'association Pierre BELIN, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège est situé à la Maison Départementale des Sports, 7 rue de l'Industrie à EYBENS – 38320.

- Libéralité reçue par virement en date du 21/05/2019 pour un montant de 50 000,00 €

La société « SARL AGORI Groupe » - 11 rue de la poste – 38170 Seyssinet Pariset

- Libéralité reçue par chèque en date du 20/10/2019 pour un montant de 120,00 €

La société « SARL Euro Water International » - Sous le mont – 38620 Voissant

- Libéralité reçue par chèque en date du 19/12/2019 pour un montant de 120,00 €

Donateurs via Helloasso:

Catherine JANVIER – 23 avenue Maréchal Randon – 38000 Grenoble

- Libéralité reçue par carte en date du 16/10/2019 pour un montant de 20,00 €

Jacques LECHOPIED – 2407 route de Montpellier – 30900 Nimes

- Libéralité reçue par carte en date du 16/10/2019 pour un montant de 20,00 €

Philippe BINGERT – 11 rue de Quirole – 38170 Seyssinet

- Libéralité reçue par carte en date du 17/10/2019 pour un montant de 120,00 €

Donateurs Individuels:

Michel DONNADIEU -116 Hameau de l'Aragna – 38560 Jarrie

- Libéralité reçue par chèque en date du 08/10/2019 pour un montant de 120,00 €

Bruno CATELIN – Résidence « Le Prado » , 4 rue Commandant Rozan-38000 Grenoble
- Libéralité reçue par chèque en date du 14/10/2019 pour un montant de 120,00 €

Didier PICQ – 22 rue des castors – 38500 Voiron
- Libéralité reçue par chèque en date du 14/10/2019 pour un montant de 120,00 €

Marie Christine ARNOULD – Résidence Bel Alpe – 38750 l'Alpe d'Huez
- Libéralité reçue par chèque en date du 14/10/2019 pour un montant de 120,00 €

Lucien BRUNETTI – 53 rue Georges de Manteyer – 38000 Grenoble
- Libéralité reçue par chèque en date du 14/10/2019 pour un montant de 120,00 €

Marie LAVASTRE – 36 avenue Félix Viallet – 38000 Grenoble
- Libéralité reçue par chèque en date du 14/10/2019 pour un montant de 120,00 €

Jean Luc BLANCHON – 58 route de St Georges – 38560 Champ sur Drac
- Libéralité reçue par chèque en date du 14/10/2019 pour un montant de 120,00 €

Gérard FOUREL – 5 allée de Prégrasse – 38640 Claix
- Libéralité reçue par chèque en date du 17/10/2019 pour un montant de 120,00 €

Léa COUGOULE – 7 rue de Chamrousse – 38100 Grenoble
- Libéralité reçue par chèque en date du 17/10/2019 pour un montant de 120,00 €

Anne CAMUS – 33 rue Jeanne d'Arc – 69003 Lyon
- Libéralité reçue par chèque en date du 17/10/2019 pour un montant de 120,00 €

Roger POLETTO – 20 Hameau La Bonbonnais – 38760 Varcés
- Libéralité reçue par chèque en date du 17/10/2019 pour un montant de 120,00 €

Olivier HIRTZIG – 90 allée des Guinetières – 38440 Moidieu Detourbe
- Libéralité reçue par chèque en date du 17/10/2019 pour un montant de 120,00 €

Bilan validé par le Conseil d'Administration le

Le Secrétaire Général
Lucien BRUNETTI

A blue ink signature of Lucien Brunetti, consisting of stylized initials and a surname.

Le Président
Michel DONNADIEU

A black ink signature of Michel Donnadiou, written in a cursive style.

151^e année. - N°8

Samedi 23 février 2019

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



D.I.L.A.
serialNumber=S6910003,CN=D-
ILA - SIGNATURE
DILA.organizationIdentifier=NT-
RFR-13000918600011,OU=00-
02
13000918600011,O=DILA,C=FR
75015 Paris
2019-02-23 09:04:13

Associations et fondations d'entreprise

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15



www.journal-officiel.gouv.fr

Associations

Fondations d'entreprise

**Associations syndicales
de propriétaires**

Fonds de dotation

Fondations partenariales

Annonce n° 2018
38 - Isère
FONDS DE DOTATION
Modifications

Déclaration à la préfecture de l'Isère
Ancien titre : FONDS FORMAPRO 38
Nouveau titre : **FONDS DE DOTATION IMPULSE**
Siège social : 7, rue de l'Industrie, 38320 Eybens
Nouvelle durée pour laquelle le fonds de dotation est créé : 5 ans
Date de la modification des statuts : 28 juin 2018
Date de déclaration : 13 février 2019



PRÉFET DE L'ISÈRE

Direction de la Citoyenneté, l'Immigration
et de l'Intégration
Bureau de la vie démocratique
Affaire suivie par : réglementation

Grenoble, le 13 février 2019

Tél : 04 76 60 33 41
Fax : 04 76 60 32 30
mel : pref-bvd@isere.gouv.fr

FONDS DE DOTATION n°381-2016-4
Récépissé de déclaration de modification
« FONDS FORMAPRO38 »

Le Préfet de l'Isère,
Chevalier de La Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, notamment son article 140 ;

Vu le décret n° 2009-158 du 11 février 2009 relatif aux fonds de dotation, notamment son article 7 ;

Donne récépissé à M. Michel DONNADIEU, Président du Conseil d'administration du fonds de dotation dénommé « Fonds FormaPro38 »,

d'une déclaration en date du 10 septembre 2018 faisant connaître le changement du nom du fonds de dotation « *FONDS FORMAPRO38* » sigle « *FF38* » remplacé par **Fonds de dotation « Impulse »**

Le siège social reste situé : Maison des Sports
7 rue de l'Industrie
38320 – EYBENS

L'objet et la durée restent les mêmes :

- la promotion de la pratique des activités physiques et sportives en général, et notamment les disciplines de montagne et de pleine nature,
- la promotion de l'éducation citoyenne par la pratique sportive et culturelle en référence aux valeurs « excellence, respect, amitié »,
- la formation des bénévoles et des professionnels de la vie associative, la sécurisation de leur parcours et de leur montée en compétence,
- la mise en œuvre d'actions de partenariat sport-santé dans le souci d'un grand objectif de santé publique,
- la promotion et la sensibilisation au développement durable en milieu associatif.
- Durée 5 ans à partir du dépôt du « fonds formapro38 » soit jusqu'au 29/11/2021.

Sont joints à l'appui de cette déclaration :

- o le compte-rendu du conseil d'administration du 25 juin 2018 ;
- o l'imprimé dûment complété de publication au Journal officiel.

Le présent récépissé a pour unique objet de constater le dépôt de la déclaration et des pièces annexées, sans préjuger en quoi que ce soit la légalité de l'objet du fonds de dotation.

Pour le Préfet et par délégation,
La cheffe du bureau de la vie démocratique,

Dominique ARRETE

Loi du 4 août 2008, titre III, chapitre IV, II de l'article 140

Les modifications des statuts du fonds sont déclarées et rendues publiques selon les mêmes modalités ; elles ne sont opposables aux tiers qu'à compter de leur publication.

Décret du 11 février 2009, titre III, article 7

Le fonds de dotation est tenu de faire connaître, dans les trois mois, à l'autorité administrative tous les changements survenus dans son administration, notamment ceux relatifs à la liste des dirigeants, l'adresse du siège social ainsi que les modifications statutaires.